

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 13 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DICOM 37 Convention de parrainage « Paris Plages 2012 » (Fatboy).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de parrainage avec Fatboy, jointe en annexe, pour l'opération « Paris Plages 2012 ».

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de parrainage avec Fatboy, pour l'opération « Paris Plages 2012 »

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de parrainage avec Fatboy, pour l'opération « Paris Plages 2012 », jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.